



PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE 2019

Municipalité de
Saint-Athanase

TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 GÉNÉRALITÉS

Avant-propos	1.3
Mot du maire	1.4
Résolution municipale	1.5
Registre des mises à jour	1.6
Fiche de vérification annuelle du plan	1.7
Liste de distribution	1.8
Liste des sigles et acronymes	1.9
Glossaire	1.11

Section 1 – Généralités

1.1	Le contexte législatif	1.16
1.1.1	La <i>Loi sur la sécurité civile</i>	1.16
1.1.2	Le <i>Règlement sur les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre</i>	1.18
1.2	Les objectifs du plan de sécurité civile	1.20
1.2.1	Les objectifs généraux du plan de sécurité civile	1.20
1.2.2	La mise à jour du plan de sécurité civile	1.22
1.2.3	La conformité aux dispositions réglementaires	1.22
	i) les procédures d’alerte et de mobilisation	1.22
	ii) les moyens de secours minimaux	1.23
1.3	La présentation du plan de sécurité civile	1.24



SECTION 2 STRUCTURE ET MODALITÉS D’ORGANISATION DE GESTION DES URGENCES ET MANDATS DES RESPONSABLES

2.1	La structure organisationnelle	2.5
2.2	Le <i>Comité municipal de sécurité civile (CMSC)</i>	2.5

- Tableau 2.1	Liste des membres du CMSC de Saint-Athanase	2.6
2.3	<i>L'Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC)</i>	2.6
2.3.1	Le mandat du maire et du conseil municipal	2.7
2.3.2	Le coordonnateur municipal de la sécurité civile	2.9
2.3.2.1	Les responsabilités du coordonnateur municipal de la sécurité civile	2.10
2.3.2.2	Les mandats du coordonnateur municipal de la sécurité civile en matière de préparation et de réponse aux sinistres	2.11
	- AIDE-MÉMOIRE / Coordonnateur municipal de la sécurité civile	2.14
	- RESSOURCES / Coordonnateur municipal de la sécurité civile	2.15
2.3.3	Le concept de mission	2.15
2.3.4	Les mandats des responsables de mission	2.17
2.3.4.1	Le mandat général du responsable d'une mission	2.18
2.3.4.2	Le mandat du responsable de la mission <i>Administration</i>	2.20
	- RESSOURCES / Responsable de la mission <i>Administration</i>	2.21
2.3.4.3	Le mandat du responsable de la mission <i>Communication et Information</i>	2.22
	- RESSOURCES / Responsable de la mission <i>Communication et Information</i>	2.24
2.3.4.4	Le mandat du responsable de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	2.24
	- RESSOURCES / Responsable de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	2.26
2.3.4.5	Le mandat du responsable de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	2.26
	- RESSOURCES / Responsable de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	2.28
2.3.4.6	Le mandat du responsable de la mission <i>Services techniques et Transports</i>	2.28
	- RESSOURCES / Responsable de la mission <i>Services techniques et Transports</i>	2.30

2.3.4.7	Le mandat du responsable de la mission	
	<i>Sécurité incendie et Sauvetage</i>	2.30
	- <i>RESSOURCES / Responsable de la mission Sécurité</i>	
	<i>Incendie et Sauvetage</i>	2.31
	<i>Organigramme de l'Organisation municipale de la sécurité civile</i>	
	<i>(OMSC) de la Municipalité de Saint-Athanase</i>	2.32
-	Tableau 2.3 Liste des membres de l'OMSC de Saint-Athanase	2.33
-	<i>AIDE-MÉMOIRE / L'organisation municipale de la sécurité civile</i>	2.34
2.5	Le coordonnateur de site de sinistre	2.35
2.5.1	Les mandats du coordonnateur de site de sinistre	2.35
-	<i>RESSOURCES / Coordonnateur de site de sinistre</i>	2.37
-	<i>AIDE-MÉMOIRE / Opérations sur le site d'un sinistre</i>	2.37
2.6	Le Centre de coordination municipal	2.37
2.6.1	Localisation du centre de coordination	2.40
2.6.2	Tâches à réaliser au centre de coordination	2.41
-	Tableau 2.6 Tâches à réaliser au centre de coordination	2.41
2.6.3	Les ressources matérielles	2.42
-	Tableau 2.7 Liste des ressources matérielles	2.43
2.6.4	Les systèmes de télécommunication	2.44
2.6.5	L'ouverture et le fonctionnement	2.44
2.6.6	Le contrôle de l'accès	2.45
2.6.7	Les moyens pour parer à une interruption	
	de l'alimentation électrique	2.46
-	<i>AIDE-MÉMOIRE / Le Centre de coordination</i>	2.47

ANNEXES

ANNEXE 2.1 Cadre de coordination de site de sinistre au Québec

ANNEXE 2.2 Registre des appels

ANNEXE 2.3 Journal des opérations

ANNEXE 2.4 Horaire de travail

ANNEXE 2.5 Laissez-passer pour l'accès au centre de coordination

SECTION 3 PRÉVENTION / ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ

3.1	Identification et priorisation des risques prévisibles sur le territoire	3.3
3.2	Caractéristiques et mesures préventives	3.4
	Risque no 1 - Incendie de forêt	3.4
	Risque no 2 - Verglas et tempête hivernale	3.5
	Risque no 3 - Panne majeure d'électricité	3.6
	Risque no 4 - Panne de télécommunication	3.7
	Risque no 5 - Conflagration	3.7
	Risque no 6 - Vents violents (tornades ou ouragans) et orages	3.8
	Risque no 7 - Déversement d'hydrocarbures	3.8
	Risque no 8 - Accident routier majeur	3.9
	Risque no 9 - Routes ou chemins d'accès endommagés gravement	3.9
	Risque no 10 - Pandémie	3.10

Risque no 11 - Tremblement de terre	3.11
Risque no 12 - Glissement de terrain	3.12
Risque no 13 - Écrasement d'aéronefs	3.12
Risque no 14 - Attentat terroriste	3.13



SECTION 4 MODES ET PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATION

4.1 Procédures d'alerte et de mobilisation des intervenants	4.8
4.1.1 Les moyens pour recevoir et traiter un signalement	4.8
4.1.2 Les circonstances justifiant l'alerte et la mobilisation des intervenants	4.10
Aide-mémoire / Circonstances justifiant l'activation des procédures d'alerte et de mobilisation des intervenants	4.10
4.1.3 Le signal d'alerte	4.10
4.1.3.1 Personnes autorisées	4.11
Aide-mémoire / Tâches du coordonnateur municipal de la sécurité civile suite au déclenchement de la procédure d'alerte et de mobilisation	4.12
4.1.3.2 Le contenu du message d'alerte	4.12
Aide-mémoire / Le contenu du message d'alerte	4.13
4.1.3.3 <i>Québec En Alerte</i>	4.13
4.1.4 Le schéma d'alerte	4.13
Schéma d'alerte de la municipalité de Saint-Athanase	4.15

4.1.5	La liste de mobilisation municipale	4.16
4.2	<i>Le Bottin des ressources pour la réponse aux sinistres</i>	4.16
4.3	La déclaration d'urgence locale	4.17
4.4	La mobilisation municipale en réponse aux sinistres	4.19
-	Risque No 1 – Incendie de forêt	4.21
1.1	Contexte	4.21
1.2	Direction des opérations	4.21
1.3	Exécution	4.22
1.4	Plan d'action	
1.4.1	Alerte	4.22
1.4.2	Intervention	4.22
1.4.3	Équipement	4.24
1.4.4	Information au public	4.25
1.4.5	Rétablissement	4.25
-	Risque No 2 – Verglas et tempête hivernale	4.26
2.1	Contexte	4.26
2.2	Direction des opérations	4.26
2.3	Exécution	4.26
2.4	Plan d'action	
2.4.1	Alerte	4.27
2.4.2	Intervention	4.27
2.4.3	Équipement	4.28
2.4.4	Information au public	4.28
2.4.5	Rétablissement	4.28
-	Risque No 3 – Panne majeure d'électricité	4.29
3.1	Contexte	4.29
3.2	Direction des opérations	4.29
3.3	Exécution	4.29
3.4	Plan d'action	
3.4.1	Alerte	4.30
3.4.2	Intervention	4.30
3.4.3	Équipement	4.32
3.4.4	Information au public	4.33
3.4.5	Rétablissement	4.33

-	Risque No 4 – Panne de télécommunication	4.34
4.1	Contexte	4.34
4.2	Direction des opérations	4.34
4.3	Exécution	4.34
4.4	Plan d'action	
	4.4.1 Alerte	4.35
	4.4.2 Intervention	4.35
	4.4.3 Équipement	4.36
	4.4.4 Information au public	4.37
	4.4.5 Rétablissement	4.37
-	Risque No 5 – Conflagration	4.38
5.1	Contexte	4.38
5.2	Direction des opérations	4.38
5.3	Exécution	4.39
5.4	Plan d'action	
	5.4.1 Alerte	4.39
	5.4.2 Intervention	4.39
	5.4.3 Équipement	4.41
	5.4.4 Information au public	4.41
	5.4.5 Rétablissement	4.41
-	Risque No 6 – Vents violents (tornades ou ouragans) et orages ...	4.43
6.1	Contexte	4.42
6.2	Direction des opérations	4.43
6.3	Exécution	4.44
6.4	Plan d'action	
	6.4.1 Alerte	4.44
	6.4.2 Intervention	4.44
	6.4.3 Équipement	4.45
	6.4.4 Information au public	4.46
	6.4.5 Rétablissement	4.46
-	Risque No 7 – Déversement de matières dangereuses	4.47
7.1	Contexte	4.47
7.2	Direction des opérations	4.47
7.3	Exécution	4.47
7.4	Plan d'action	
	7.4.1 Alerte	4.48
	7.4.2 Intervention	4.48
	7.4.3 Équipement	4.49

7.4.4	Information au public	4.50
7.4.5	Rétablissement	4.50
-	Risque No 8 – Accident routier majeur	4.51
8.1	Contexte	4.51
8.2	Direction des opérations	4.51
8.3	Exécution	4.51
8.4	Plan d'action	
8.4.1	Alerte	4.52
8.4.2	Intervention	4.52
8.4.3	Équipement	4.53
8.4.4	Information au public	4.53
8.4.5	Rétablissement	4.53
-	Risque No 9 – Route ou chemins d'accès endommagés gravement	4.54
9.1	Contexte	4.54
9.2	Direction des opérations	4.54
9.3	Exécution	4.54
9.4	Plan d'action	
9.4.1	Alerte	4.55
9.4.2	Intervention	4.55
9.4.3	Équipement	4.56
9.4.4	Information au public	4.56
9.4.5	Rétablissement	4.56
-	Risque No 10 – Pandémie	4.57
10.1	Contexte	4.57
10.2	Direction des opérations	4.57
10.3	Exécution	4.58
10.4	Plan d'action	
10.4.1	Alerte	4.58
10.4.2	Intervention	4.58
10.4.3	Équipement	4.59
10.4.4	Information au public	4.59
10.4.5	Rétablissement	4.59
-	Risque No 11 – Séisme	4.60
11.1	Contexte	4.60
11.2	Direction des opérations	4.60
11.3	Exécution	4.61

11.4	Plan d'action	
11.4.1	Alerte	4.61
11.4.2	Intervention	4.61
11.4.3	Équipement	4.63
11.4.4	Information au public	4.63
11.4.5	Rétablissement	4.64
-	Risque No 12 – Glissement de terrain	4.65
12.1	Contexte	4.65
12.2	Direction des opérations	4.65
12.3	Exécution	4.55
12.4	Plan d'action	
12.4.1	Alerte	4.66
12.4.2	Intervention	4.66
12.4.3	Équipement	4.68
12.4.4	Information au public	4.69
12.4.5	Rétablissement	4.69
-	Risque No 13 – Écrasement d'aéronef	4.70
13.1	Contexte	4.70
13.2	Direction des opérations	4.70
13.3	Exécution	4.70
13.4	Plan d'action	
13.4.1	Alerte	4.71
13.4.2	Intervention	4.71
13.4.3	Équipement	4.72
13.4.4	Information au public	4.73
13.4.5	Rétablissement	4.73
-	Risque No 14 – Terrorisme	4.74
14.1	Contexte	4.74
14.2	Direction des opérations	4.74
14.3	Exécution	4.74
14.4	Plan d'action	
14.4.1	Alerte	4.75
14.4.2	Intervention	4.75
14.4.3	Équipement	4.77
14.4.4	Information au public	4.77
14.4.5	Rétablissement	4.78

Annexes

- Annexe 4.1** Fiche pour le signalement d'une situation
- Annexe 4.2** Fiche permettant de dresser l'état de la situation
- Annexe 4.3** Liste de mobilisation municipale
- Annexe 4.4** Bottin des ressources
- Annexe 4.5** Déclaration d'état d'urgence local par le conseil municipal
- Annexe 4.6** Déclaration d'état d'urgence local par le maire



SECTION 5 MESURES GÉNÉRALES DE PROTECTION ET DE SECOURS

Tableau 5.1	Distinction entre l'évacuation et la mise à l'abri	5.4
5.1	Les procédures d'évacuation ou de mise à l'abri de la population	5.5
5.1.1	Les circonstances justifiant l'évacuation ou la mise à l'abri	5.6
	<i>AIDE-MÉMOIRE / Avant de décider d'évacuer</i>	5.7
5.1.2	Les personnes pouvant autoriser l'évacuation ou la mise à l'abri	5.7
	<i>RESSOURCES – Autorisation d'évacuation ou de mise à l'abri</i>	5.8
5.1.3	Les personnes responsables des opérations d'évacuation ou de mise à l'abri	5.8
	<i>RESSOURCES – Personnes responsables des opérations d'évacuation ou de mise à l'abri</i>	5.9
5.1.4	Les caractéristiques de la population	5.9
5.1.5	Les moyens de diffusion d'un avis d'évacuation ou de mise à l'abri	5.10
5.1.6	La planification des opérations d'évacuation	5.10
5.1.6.1	Le point de rassemblement des personnes évacuées	5.11
5.1.6.2	Les moyens de transport et les itinéraires d'évacuation	5.11
5.1.6.3	Le registre des personnes évacuées	5.13
5.1.6.4	La sécurité des secteurs évacués	5.13

5.1.6.5	L'hébergement et le transport des animaux de compagnie	5.14
5.1.6.6	L'information aux citoyens	5.15
	AIDE-MÉMOIRE / Les procédures d'évacuation ou de mise à l'abri de la population	5.15
5.2	Les interventions de secours aux personnes	5.16
	AIDE-MÉMOIRE / Les interventions de secours aux personnes	5.16

ANNEXES

Annexe 5.1	Fiche pour la caractérisation de la population de Saint-Athanase
Annexe 5.2	Fiche d'inscription pour le registre des personnes évacuées



SECTION 6 SOUTIEN AUX PERSONNES SINISTRÉES

6.1	La planification des services aux personnes sinistrées	6.3
	Aide- mémoire / La planification des services aux personnes sinistrées	6.4
6.1.1	Service de l'accueil et de l'information	6.4
	Ressources – Personnel du service d'accueil et d'information	6.5
6.1.2	Service de l'inscription	6.5
	6.1.2.1 Le registre des personnes sinistrées	6.5
6.1.3	Service de l'habillement de secours	6.6
	Ressources – Organismes de soutien au service d'habillement de secours	6.7
6.1.4	Service de l'alimentation	6.7
	Ressources – Entreprises et organismes de soutien au service en alimentation	6.7
6.1.5	Service de l'hébergement temporaire	6.8
	Ressources – Entreprises pouvant offrir un service d'hébergement temporaire	6.8

6.2	Les centres de services aux personnes sinistrées et les centres d'hébergement temporaire	6.9
	Aide- mémoire / Les centres de services aux personnes sinistrées et les centres d'hébergement temporaire	6.10
	Aide- mémoire / Tâches de la fonction <i>Gestion</i>	6.10
	Ressources – Responsable de la fonction <i>Gestion</i>	6.11
	Aide- mémoire / Tâches de la fonction <i>Sécurité</i>	6.11
	Ressources – Responsable de la fonction <i>Sécurité</i>	6.11
	Aide- mémoire / Tâches de la fonction <i>Aménagement</i>	6.11
	Ressources – Responsable de la fonction <i>Aménagement</i>	6.12
6.3	Les centres de services aux personnes sinistrées et les centres d'hébergement temporaire	6.13
	Aide- mémoire / Liste du matériel pour le centre d'hébergement temporaire	6.16

ANNEXES

- Annexe 6.1 Fiche d'inscription pour le registre des personnes sinistrées
 Annexe 6.2 Normes recommandées en matière d'hygiène dans le centre d'hébergement temporaire



SECTION 7 MODES ET MÉCANISMES D'INFORMATION PUBLIQUE

7.1	L'organisation de l'information publique	7.4
	7.1.1 Les contenus et les outils de communication	7.4
	7.1.1.1 la nature des messages à véhiculer lors d'un sinistre.....	7.5
	7.1.1.2 les outils de communication	7.6
	7.1.1.3 le processus d'approbation	7.6

7.1.2	Les moyens de diffusion	7.7
7.1.2.1	la tenue d'une assemblée publique d'information	7.8
7.1.2.2	la diffusion d'information par l'intermédiaire du site Web de la municipalité et des médias sociaux	7.8
7.1.2.3	la diffusion de dépliants d'information aux citoyens	7.9
7.1.2.4	la mise en place d'une ligne téléphonique d'urgence pour les citoyens	7.9
7.1.2.5	le recours aux médias d'information	7.9
	Aide-mémoire / L'organisation de l'information publique.....	7.10
7.2	Les relations avec les médias	7.10
7.2.1	Le porte-parole de la municipalité	7.11
7.2.2	Le lieu pour la tenue des activités de presse	7.11
7.2.3	La diffusion de communiqués de presse	7.12
7.2.4	Le point de presse	7.13
7.2.5	La conférence de presse	7.14
7.2.6	La visite des lieux du sinistre	7.15
	Ressources / Les médias	7.15
	Aide-mémoire / Les relations avec les médias	7.16
7.3	L'assemblée publique d'information	7.17

ANNEXES

- Avis d'alerte (Annexe 7.1)
- Avis d'évacuation (Annexe 7.2)
- Avis de mise à l'abri (Annexe 7.3)
- Consignes à observer en cas d'évacuation (Annexe 7.4)
- Consignes pour la préparation d'une trousse d'urgence (Annexe 7.5)
- Avis de réintégration (Annexe 7.6)
- Pamphlet / *Le plan d'évacuation de ma maison* (Annexe 7.7)

- Communiqués de presse :
 - Avis de convocation des citoyens / Assemblée publique d'information (Annexe 7.8)
 - Communiqué de presse / Général (Annexe 7.9)
 - Invitation aux journalistes et chroniqueurs à une conférence de presse (Annexe 7.10)
 - Avis à la population / Le point sur l'aide offerte par la municipalité aux personnes sinistrées (Annexe 7.11)
- *Vous, les médias et l'urgence / Vos relations de presse en situation d'urgence – Guide à l'intention des municipalité (Annexe 7.12)*



SECTION 8 MAINTIEN ET SERVICES ESSENTIELS ET RÉTABLISSEMENT À LA SUITE D'UN SINISTRE

8.1	Les services essentiels prioritaires	8.4
	8.1.1 Les mesures de maintien ou de restauration	8.5
	8.1.1.1 Les mesures de maintien	8.5
	8.1.1.2 Les mesures de restauration	8.5
	8.1.1.3 Les moyens de substitution	8.6
	<i>Ressources / Services de sécurité incendie</i>	<i>8.7</i>
	8.1.2 Les renseignements relatifs aux gestionnaires des services essentiels non municipaux	8.8
	<i>Ressources / Les services essentiels non municipaux</i>	<i>8.8</i>
	<i>Aide-mémoire / Les services essentiels</i>	<i>8.8</i>
8.2	Le rétablissement	8.9
	8.2.1 Les ressources	8.10
	8.2.1.1 Le Conseil municipal	8.10
	8.2.1.2 L'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC)	8.10
	8.2.1.3 Le Coordonnateur municipal de la sécurité civile	8.10

8.2.2	Les besoins à combler à la suite d'un sinistre	8.11
8.2.2.1	Le Centre de soutien au rétablissement	8.12
8.2.2.2	La gestion du programme d'aide financière	8.12
8.2.2.3	Les modalités particulières d'organisation à long terme	8.13
8.2.3	Le plan de réintégration	8.13
	Aide-mémoire / La réintégration – Éléments à considérer	8.15
8.2.4	L'information au public	8.15
	Aide-mémoire / Programme d'information au public – Réintégration des évacués	8.16
	Aide-mémoire / Contenu du message – Réintégration des évacués ...	8.17
8.2.5	Le retour d'expérience	8.17
8.2.5.1	Le débriefage opérationnel	8.18
8.2.5.2	Le rapport de débriefage et le suivi des recommandations	8.18
	Aide-mémoire / Le rétablissement	8.19

ANNEXES

Annexe 8.1	Horaire de réintégration
Annexe 8.2	Fiche d'évaluation pour le débriefage opérationnel
Annexe 8.3	Tableau pour le suivi des recommandations lors d'un retour d'expérience



SECTION 9 FORMATION ET EXERCICES

9.1	La formation	9.3
	<i>Aide-mémoire / La formation</i>	9.3
9.2	Les exercices	9.4
9.2.1	L'exercice de table	9.4
9.2.2	L'exercice fonctionnel	9.4
9.2.3	L'exercice technique	9.5
9.2.4	L'exercice terrain	9.5
9.2.5	Le programme d'exercices	9.5
	<i>Aide-mémoire / Les exercices</i>	9.6

ANNEXES

Annexe 9.1	Programme de formation en sécurité civile
Annexe 9.2	Évaluation d'une activité de formation en sécurité civile
Annexe 9.3	Exemple de programme d'exercices
Annexe 9.4	Types d'exercices selon les modalités ou les procédures de réponse aux sinistres



SECTION 10 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PMSC ET DE SUIVI

10.1	Modalités de gestion	10.3
10.2	Les centres à mettre en place	10.3
10.3	Plan de communication	10.4
10.4	Programme d'information	10.5
10.5	Les outils administratifs et les modalités de collaboration, de validation et de vérification	10.6
10.5.1	Les outils administratifs	10.7
10.5.1.1	Les ententes	10.8
10.5.1.2	Le soutien aux intervenants mobilisés lors de sinistres	10.8
10.5.1.3	La gestion des bénévoles spontanés	10.9
10.5.1.4	Les aspects légaux	10.9
10.5.1.5	Le suivi des dépenses	10.11
10.5.1.6	Les documents de soutien ou de référence	10.11
10.5.2	Les modalités de collaboration	10.12
10.5.3	La validation des procédures établies	10.13
10.5.4	La procédure d'entretien et de vérification des installations, des équipements et du matériel	10.13
	<i>Aide-mémoire – Les outils administratifs et les modalités de collaboration, de validation et de vérification</i>	<i>10.14</i>
10.6	La mise à jour et la révision du plan de sécurité civile	10.15

ANNEXE

Annexe 10.1 Registre de l'entretien et des vérifications des installations,
des équipements et du matériel

ANNEXES

- Ententes
- Modalités de collaboration
- Documents opérationnels
- Cartes